

2 Ride International
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Marseille (13011) – 11, Traverse de la Buzine
933 166 209 RCS Marseille

(ci-après la « **Société** »)

DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 19 MAI 2025

PROCES-VERBAL

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,
Le Dix-Neuf Mai,

La société **2 Ride Holding**, société par actions simplifiée au capital de 150.723.916,55 € dont le siège social est situé à Marseille (13011) – 11, Traverse de la Buzine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 840 164 305, représentée par Monsieur Christophe Merkel,

Président de la Société (ci-après le « **Président** »),

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Suite à la redéfinition des besoins et des activités du groupe auquel appartient la Société, il est apparu opportun de procéder à la cessation temporaire de l'activité de la Société (mise en sommeil) jusqu'à décision contraire.

II - A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Mise en sommeil de la Société ;
- Pouvoir pour formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur,

décide de procéder à la mise en sommeil de la Société (cessation temporaire de l'activité) à compter de ce jour ;

prend acte que la période d'inactivité de la Société ne pourra, en tout état de cause, pas excéder deux (2) ans à compter de la présente décision ; en conséquence

prend acte qu'il devra, au plus tard le 18 mai 2027, prendre une décision afin de :

- (i) réactiver la Société et ainsi la remettre en activité ; ou
- (ii) prononcer la cessation définitive de l'activité ;

prend acte que la formalité de cessation temporaire d'activité devra être effectuée dans le délai d'un (1) mois qui suit la présente décision ;

déclare, en tant que de besoin, que la Société ne dispose d'aucun établissement secondaire ;

déclare, en tant que de besoin, que la présente décision de procéder à la cessation temporaire de l'activité n'intervient pas dans un contexte de difficultés financières pour la Société ; et

prend acte que, durant la période d'inactivité qui s'ouvre ce jour, le Président a toujours l'obligation (i) d'établir et déposer les comptes annuels de la Société et (ii) de convoquer et tenir l'assemblée annuelle d'approbation des comptes.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour remplir toutes formalités légales consécutives à la prise des décisions qui précèdent.

Cette décision est adoptée.

*

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Mis en ligne pour signature le 19 mai 2025 sur la plateforme de signature certifiée DocuSign (<https://www.docusign.fr/>), le signataire ayant la possibilité de télécharger un exemplaire signé valant exemplaire original.

Pour 2 Ride Holding, Président
Monsieur Christophe Merkel

Signed by:

7AEB56165DBD425...

Signature